
10.01.2017 - 14:00 Uhr

« Temps Présent » sévèrement condamnée par la justice

Lausanne (ots) -

L'AIEP - organe de surveillance de la SSR - a donné raison à Dominique Giroud et, dans les considérants de sa décision du 25 août 2016, envoyé une véritable volée de bois vert à « Temps Présent ». Ces considérants se lisent comme un inventaire à la Prévert des graves fautes accumulées par les journalistes de la RTS, accusés d'avoir réalisé un reportage « tendancieux qui n'a relevé que des aspects en défaveur de Dominique Giroud et rien à sa décharge », « omettant des informations essentielles pour la compréhension du public », « jetant le discrédit sur Dominique Giroud », « suscitant envers lui un sentiment de mépris », « ne respectant pas les devoirs essentiels de diligence journalistique » et dont « les manquements ont empêché le public de se faire sa propre opinion sur Dominique Giroud ». L'AIEP conclut que « Temps Présent », en « livrant un réquisitoire jugeant Dominique Giroud moralement, personnellement et professionnellement et de manière négative », « n'a pas respecté le principe de la présentation fidèle des événements » et « a donc violé » la loi. En bientôt 50 ans d'existence, c'est la troisième fois seulement que la prestigieuse émission « Temps Présent » est condamnée par l'AIEP pour avoir manqué à ses devoirs d'objectivité et de véracité.

Annexe: communiqué de presse complet au format PDF

Contact:

Marc Comina
mc@marc-comina.ch
+41 79 128 34 95

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053682/100797708> abgerufen werden.